

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation a été construite et conduite par le groupe de travail constitué de la DDCSPP, la DSDEN, la CAF, les Francas de l'Aude et la ligue de l'Enseignement de l'Aude.

Evaluation pluraliste

Elle permet de formuler collectivement des recommandations en concertation avec tous ceux qui seront amenés à les appliquer.

... Et participative

Les données ont été recueillies par les fédérations d'éducation populaire qui ont rencontré les collectivités volontaires de 16 PEdT différents, sélectionnés pour leurs diversités (rural / urbain, nombre d'habitants couverts, échelle communale ou intercommunale etc.). Les Francas et la Ligue ont procédé par étude documentaire (PEdT, compte-rendu de comités de pilotage, charte, etc.) et par entretiens individuels avec (pour chaque PEdT) :

- . l'élu
- . le coordinateur jeunesse
- . le directeur d'une école sélectionnée par l'inspecteur de circonscription
- . des membres de l'équipe périscolaire (directeur et animateur)

Entre octobre 2017 et mai 2018, le groupe de travail s'est réuni pour analyser ces données et formuler des recommandations.

Les personnes rencontrées initialement ont été invitées à des réunions de travail où la réflexion ainsi produite leur a été soumise pour construire une vision partagée de l'évolution à donner aux PEdT.

Le rapport complet est disponible sur « aude.gouv.fr ».

CONTACT

Aurélié CANAZZI-PERRIERE, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse DDCSPP - Jeunesse et Sports
04 34 42 90 00 - aurelie.canazzi-perriere@aude.gouv.fr



Projets éducatifs territoriaux

Recommandations de l'évaluation 2018
du groupe d'appui départemental de l'Aude

*Développer le potentiel éducatif
de son territoire*



Origine du projet

L'évaluation 2018 des projets éducatifs territoriaux (PEdT) audois a été initiée par le Groupe d'Appui Départemental (GAD) dans le cadre de ses missions.

Il « rassemble toutes les ressources et compétences susceptibles d'aider les communes à concevoir, formaliser et mettre en œuvre leur projet éducatif » (circulaire n° 2014-184 du 19.12.2014). Il est aussi « vecteurs de diffusion des bonnes pratiques dans le département » (circulaire n° 2016-165 du 8.11.2016).

Dans l'Aude, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations (DDCSPP) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sont en charge du pilotage du GAD.

Objectifs de l'évaluation

Développer la connaissance des projets éducatifs territoriaux (PEdT) tels qu'ils sont utilisés dans l'Aude et en apprécier la valeur afin de les améliorer et guider les futures prises de décision les concernant.

« *Toute bonne évaluation a une dimension rétrospective en tirant les leçons de l'expérience, et prospective en formulant des recommandations utiles pour améliorer l'action* » (Société Française de l'Évaluation).

LE PILOTAGE DU PEDT

Cadre

Le comité de pilotage est prévu par l'article L551-1 du code de l'éducation. Il est réuni sous la présidence du maire ou président d'EPCI et se distingue donc obligatoirement du conseil d'école. Il est le lieu de la co-construction avec tous les partenaires éducatifs (élus, parents, enseignants, animateurs, partenaires associatifs, etc.)

Rôle du Comité de Pilotage

- . Construire le PEdT et suivre sa mise en application,
- . Définir des objectifs éducatifs partagés ainsi que la nature des activités proposées,
- . Rechercher la cohérence et la complémentarité des projets et des actions mises en œuvre,
- . Recenser et mobiliser les ressources locales,
- . Evaluer les effets du PEdT.

Recommandations

- . Mobiliser les savoir-faire des animateurs et de l'éducation populaire pour animer des comités de pilotage qui facilitent la participation de tous et en particulier des non-professionnels.
- . Veiller à ce que la représentativité des acteurs soit effective de telle sorte que la parole qui est portée ne soit pas personnelle mais celle d'un collectif (parents, animateur, directeurs d'écoles). Le calendrier et les outils doivent être adaptés à cet objectif.
- . Réserver le traitement des problèmes techniques à d'autres instances pour que le comité de pilotage soit centré sur les objectifs fixés par le PEdT.
- . Veiller à créer du lien entre les acteurs en diffusant les différents projets qui doivent être liés au PEdT (projet d'école, projets éducatif et pédagogique de l'accueil de loisir, projets menés dans le cadre du CLAS - Contrat local d'accompagnement à la scolarité- etc.).
- . Solliciter l'appui technique du Groupe d'Appui Départemental (DDCSPP, DSDEN, CAF) qui est qualifié pour accompagner les collectivités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leur PEdT.

L'ARTICULATION SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

L'élément indispensable à une bonne articulation scolaire / périscolaire est la qualité du lien entre les acteurs. Pour favoriser ce lien, il y a lieu de :

Faire connaissance

- . Les acteurs du périscolaire sont invités à aller se présenter aux équipes scolaires historiquement présentes. Ils pourront faire connaître leurs métiers, missions, savoir-faire etc.
- . Prendre le temps de faire se rencontrer les acteurs, par exemple en utilisant la journée de pré-rentrée,
- . Chacun doit renforcer sa connaissance de l'univers de l'autre : culture professionnelle, environnement institutionnel, spécificités des métiers...).

Faire équipe

- . Construire son projet en tenant compte du projet de l'autre équipe,
- . Entrer dans une démarche de co-éducation respectueuse des différences de fonctionnement,
- . Développer des actions en commun même modestes.

S'organiser

- . Définir sur le temps de travail, des plages de rencontre entre scolaire et périscolaire. Solliciter le conseil d'école pour les questions liées à la vie de l'école dont fait partie le périscolaire.
- . Respecter la dimension éducative du périscolaire (non interruption de certaines activités, prévoir des temps de préparation en dehors de la présence des enfants, expliciter la filiation des activités avec les objectifs éducatifs et le projet pédagogique.)
- . Co-construire les outils qui définissent le partage des espaces, la transmission d'information et les engagements de chacun (chartes, cahiers de liaisons, règlements etc.).

BESOINS SPECIFIQUES DES MOINS DE 6 ANS

Entre 2 et 6 ans, les besoins des enfants sont très variables au vu de leur âge mais aussi de leurs individualités.

Recommandations

- . Faire appel à des acteurs qualifiés dans la petite enfance pour concevoir une organisation générale respectueuse des plus petits (voir les recommandations de la PMI dans le rapport final),
- . Former spécifiquement les acteurs périscolaires amenés à se charger des moins de 6 ans notamment parce que les plus jeunes ont encore besoin de maternage.
- . Articuler les réflexions menées dans le PEdT et dans le projet d'école afin qu'elles soient cohérentes et centrées sur l'intérêt des enfants.
- . Offrir pour tous les enfants, des temps et des espaces où les initiatives viennent d'eux. Pour les moins de 6 ans, les espaces de découverte doivent être privilégiés à l'organisation d'activités.

PRISE EN COMPTE DES PLUS DE 11 ANS

Quasiment absent des PEdT ce public a besoin d'une plus grande visibilité :

Dans les écrits

En intégrant cette tranche d'âge dans la réflexion menée au sein du PEdT et en associant les acteurs qui les accompagnent. La création d'une commission spécifique peut s'avérer pertinente.

Dans l'espace

Afin de tenir compte du périmètre de mobilité qui s'élargit avec l'âge.

Dans les actions

Les acteurs qui interviennent auprès de ce public doivent être mis en relation pour favoriser leur mise en synergie.

QUALIFICATION DES ACTEURS

Plus le PEdT est ambitieux sur le plan éducatif, plus il a besoin de s'appuyer sur des équipes formées. La formation des équipes d'animation est un enjeu fort pour une mise en œuvre réussie du PEdT.

Recommandations

- . Connaître les différents diplômes, leurs contenus et les moyens de les financer.
- . Définir un plan de formation qui permette d'identifier les besoins et qui organise la réponse à ces besoins.
- . Mobiliser l'offre de formation continue existante et faciliter la participation des acteurs éducatifs.
- . Permettre les temps d'échanges de pratiques.
- . Stabiliser les équipes et organiser la formation en leur sein en s'appuyant sur les membres permanents et leurs compétences propres.